## APPLICATION À L'ALGÉRIE, À LA GUADELOUPE, À LA MARTINIQUE, À LA GUYANE FRANÇAISE ET À LA RÉUNION DE L'ARTICLE 31 X DE LA LOI N° 50-205 DU 11 FÉVRIER 1950, CONCERNANT LES CONVENTIONS COLLECTIVES

Type de saisine : AUTOSAISINE Type de texte : RAPPORT Traité par :

Commissions réunies

**DDA** 

Adopté le : 07/03/1951

Mandature: 1951-1954 Rapporteur:

**CHAMPION Robert** 

La version numérique de ce document n'existe pas. Contactez le CESE pour obtenir le document.

Présentation

Référence : 1951-04b

Librairie en ligne de la Documentation Française

© - copyright CESE - Juillet 2024